

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2015

---

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -  
(N° 3091)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 355

présenté par  
M. Poisson

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et à l'arrêt de l'ensemble des traitements de maintien en vie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si la mise en œuvre d'une sédation associée à l'arrêt des soins et traitements inutiles et disproportionnés est justifiée, celui des soins et traitements utiles et proportionnés ne l'est pas.